

LISTE DES ANNEXES DOCUMENTAIRES :

4.1- Servitudes d'utilité publique

4.2- Autres annexes documentaires

4.1- Liste des servitudes d'utilité publique

La liste des servitudes d'utilité publique portées à la connaissance de la commune par Monsieur le Préfet du CALVADOS s'établit ainsi :

AC1 Servitude de protection des monuments historiques

L'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 18 mars 1927.

Le Château de la Motte (toiture, façades, salons et chambres) est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 26 mars 1973.

Service responsable : S.D.A.P. : 13bis rue St Ouen, 14036 CAEN cedex 01

AS1 Servitude de protection des eaux destinées à la consommation humaine

Le forage du Vauculey (sur ROTS) est protégé par un arrêté préfectoral en date du 31 octobre 1986 déclarant son utilité publique.

Service responsable : D.D.A.S.S 14

I3 Servitude de protection des canalisations de transport de gaz

La commune est traversée par une canalisation de transport de gaz haute pression d'un diamètre 80 ligne : LEBISEY-BAYEUX

Service responsable : GDF EXPLOITATION TRANSPORT CAEN, rue Lavoisier-14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

I.4 - Électricité

Réseau Haute tension :

- Ligne HTB à 90KV : ODON- SAINT CONTEST
- Ligne HTB à 2x90KV : ODON- SAINT CONTEST et ODON- DOUVRES

Service responsable HTB : DRIRE – Ave de Tsukuba – 14 200 HEROUVILLE s/clair

T1 - Chemin de fer

Le territoire communal est grevé par les servitudes aux abords de la voie de chemin de fer MANTES – CHERBOURG.

Service responsable : RFF

T5 - Relations aériennes

Le territoire de la commune est grevé par les servitudes de dégagement de l'aérodrome de Caen Carpiquet, approuvé par arrêté ministériel le 12/03/90. (Plans ES 384 index A)

Service responsable : Subdivision locale des bases aériennes – DDE 14 – SMAHE/SABA –BP 80517 -14035 CAEN CEDEX

EL7 – Alignement

Un plan d'alignement a été institué le 10 juin 1892 le long de la RD93.

Service responsable : Agence routière du Conseil Général

4.2 – AUTRES ANNEXES DOCUMENTAIRES

Principaux épïc centres des sites archéologiques recensés

Carte du 24 juin 2002

Service responsable : DRAC – 13 bis rue St Ouen -CAEN

Gestion de l'alimentation en eau potable

Courrier du Président du Syndicat,
Extrait du rapport annuel d'exploitation – Année 2006

Gestion de l'assainissement des eaux usées

Courrier du Président du Syndicat,
Bilan du SATESE à fin 2006

Gestion des ordures ménagères

Périmètres des SIDOM et SEROC
Évolution de la collecte des ordures ménagères

Risques naturels – DOCUMENTS DIREN

RISQUES SISMIQUES :

note d'information et copie du décret du 14 mai 1991

ZONES INONDABLES :

Copie du courrier de la mairie à la DIREN répertoriant les zones sinistrées en 2001

PROFONDEUR DE LA NAPPE PHTRÉATIQUE en période de très hautes eaux- Nov 2004

Carte et note DIREN

Cavités mentionnées par le BRGM

Copie des deux fiches et du plan

Installations classées pour la protection de l'environnement

Copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'extension de l'exploitation de la COOPÉRATIVE DE CREULLY

Prescriptions d'isolement phonique

Copie des textes suivants :

- Arrêté préfectoral du 6 juillet 1999 instituant le classement de la RN13
- Décret du 9 janvier 1995,
- Arrêté du 30 mai 1996.

Télédiffusion

Les constructeurs sont tenus de se conformer aux règles et conséquences de l'article L 112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (J.O. en date du 8 juin 1978). TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE souhaite que se mettent en place, dans l'intérêt des usagers de Radiodiffusion et de Télévision, des réseaux d'antennes communautaires lors de la création de zone pavillonnaire et îlot d'habitation, ceci pour des raisons d'esthétique, de commodité et de qualité de réception des émissions.

Pour tous renseignements: GROUPE RÉGIONAL DE LA RÉCEPTION / Ingénierie des réseaux câblés - Avenue de Belle Fontaine - 35 510 CESSON SEVIGNÉ

Zones de publicité restreinte

Néant

Zones agricoles protégées

Néant

Plan de ville (nom des rues)